



Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS-

I.U. : N° 0012357S

Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343 106

La BTK est notée, sur l'échelle nationale, **B(tun)** à long terme avec perspective d'évolution stable et **B(tun)** à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 mars 2025.

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET A L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2025-1 »
DE 40 000 000 DE DINARS

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

PRIX D'EMISSION : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Montant (en Dinars)	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000	9,15%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
B	5 ans	24 000 000	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

NOTATION DE L'EMPRUNT :

La présente émission a reçu la note provisoire **B(EXP)(tun)*** sur l'échelle de notation nationale par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11 décembre 2025.

Visa **N° 25 / 1168** du **11.9 DEC. 2025** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Bilel JARRAYA

Directeur de la Direction Centrale Financière à la Banque Tuniso-Koweitienne «BTK»

Tel. : 71 204 000 / Fax : 71 343 106 / Email : Bilel.JARRAYA@btknet.com

INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION



BTK Conseil – Intermédiaire en Bourse

Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tél. : 71 204 056 - Fax : 71 255 047 - E-mail : BTK.CONSEIL@btknet.com

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « BTK 2025 » enregistré par le CMF en date du **11.9 DEC. 2025** sous le **N° 25 / 009 /** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2025 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK – 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2026.

(*) Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du CMF et avant la période de souscription sur son site internet www.fitchratings.com

Décembre 2025

SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2025-1 »	3
CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.4 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....	7
2.1 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1 - Décisions à l'origine de l'emprunt	7
2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération	8
2.1.3 - Période de souscription et de versement	8
2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	9
2.1.5 - But de l'émission	9
2.2 - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	9
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	9
2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3 - Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4 - Date de règlement	9
2.2.5 - Taux d'intérêt	10
2.2.6 - Paiement	10
2.2.7 - Amortissement et remboursement	10
2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » : Catégorie A	12
2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » : Catégorie B	12
2.2.8 - Prix de remboursement	13
2.2.9 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	13
2.2.10 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	13
2.2.10.1 - Durée totale	13
2.2.10.2 - Durée de vie moyenne	13
2.2.10.3 - Duration de l'emprunt (Catégorie A : souscription à taux fixe)	13
2.2.11 - Garantie	14
2.2.12 - Notation	14
2.2.12.1 - Notation de la Banque	14
2.2.12.2 - Notation de l'emprunt	14
2.2.13 - Mode de placement	15
2.2.14 - Organisation de la représentation des obligataires	15
2.2.15 - Fiscalité des titres	15
2.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	15
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	15
2.3.2 - Marché des titres	15
2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing	16
2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige	16
2.3.5 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	16
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	17



FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2025-1 »

- ▮ **Dénomination de l'emprunt** : BTK 2025-1
- ▮ **Montant** : 40 000 000 de dinars réparti comme suit :
 - Catégorie A : 40% du montant global de l'emprunt soit 16 000 000 de dinars.
 - Catégorie B : 60% du montant global de l'emprunt soit 24 000 000 de dinars
- ▮ **Nombre d'obligations à émettre** : 400 000 obligations.
- ▮ **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- ▮ **Valeur Nominale des obligations** : 100 dinars par obligation.
- ▮ **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- ▮ **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation
- ▮ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur selon la catégorie :
 - Catégorie A : taux fixe de **9,15%** ;
 - Catégorie B : taux variable de **TMM+1,75%**.
- ▮ **Durée** : 5 ans pour les deux catégories A et B.
- ▮ **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/01/2031**.
- ▮ **Période et lieu de souscription** : Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **06/01/2026** et clôturées au plus tard le **30/01/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (40 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation **Fitch Ratings** sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt page 14).

Les demandes de souscription seront reçues auprès de BTK Conseil, Intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse, dans la limite des titres émis soit 400 000 obligations.



En cas de non placement intégral de l'émission au **30/06/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

- **Date de jouissance en intérêts** : Le **30/01/2026**.
- **Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11 décembre 2025** une notation provisoire à long terme **B(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « BTK 2025 - 1 ».

Une notation définitive du présent emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : www.fitchratings.com



CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 - Responsable de la note d'opération

Monsieur Lassaad BEN ROMDHANE
Directeur Général de la BTK

1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Lassaad BEN ROMDHANE
Directeur Général de la BTK



1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

Monsieur Zaher JBELI
Directeur Général de BTK Conseil
Intermédiaire en Bourse



1.4 - Responsable de l'information

Monsieur Bilel JARRAYA

Directeur de la Direction Centrale Financière à la Banque Tuniso-Koweitienne - BTK

10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tel. : 71 204 000

Fax : 71 343 106

Email : Bilel.JARRAYA@btknet.com

La notice légale est publiée au JORT N° 171 du 23/12/2025



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 - Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 29 avril 2025, a décidé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires, subordonnés ou autres, au cours des exercices 2025 et 2026, pour un montant total maximum de deux cent (200) millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer, à la veille de l'émission, les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le 17 juin 2025, a décidé d'émettre deux emprunts obligataires courant l'exercice 2025 et ce, selon les conditions suivantes :

- **Emprunt 1 : Emprunt obligataire ordinaire aux conditions suivantes :**

- Montant de l'emprunt obligataire : 40 MD.
- Durée : 5 ans
- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine
- Taux d'intérêt :
 - Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,45%
 - Taux fixe :
 - au maximum 9,75% pour le remboursement annuel
 - au maximum 9,95% pour le remboursement in fine

- **Emprunt 2 : Emprunt obligataire subordonné aux conditions suivantes :**

- Montant de l'emprunt obligataire : 30 MD
- Durée : 5 ans
- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine
- Taux d'intérêt :
 - Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,55%
 - Taux fixe :
 - au maximum 9,95% pour le remboursement annuel
 - au maximum 10,15% pour le remboursement in fine

- **Les deux emprunts seront proposés selon les proportionnalités suivantes : 40% à taux fixe et 60% à taux variable.**

Le Conseil d'Administration du 17 juin 2025 a délégué au Directeur Général les pouvoirs de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché, et de procéder aux ajustements nécessaires selon les conditions du marché à l'émission de l'emprunt.

La Direction Générale de la BTK a décidé, en date du 10 décembre 2025, d'émettre un emprunt obligataire ordinaire « BTK 2025-1 » d'un montant de 40 000 000 de dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Montant	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000 DT	Fixe : 9,15%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
B	5 ans	24 000 000 DT	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année



2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération

Montant :

L'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** » est d'un montant de **40 000 000 de dinars**, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

L'emprunt « BTK 2025-1 » est émis en deux catégories A et B réparties comme suit :

- **Catégorie A** : 40% du montant global de l'emprunt, soit 16 000 000 de dinars ;
- **Catégorie B** : 60% du montant global de l'emprunt, soit 24 000 000 de dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt est de 40 000 000 de dinars.

Les commissions de placement s'élèveraient à 340 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 dinars, les frais de la BVMT⁽¹⁾ sont de 16 065 dinars, les frais de Tunisie Clearing⁽²⁾ sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 37 591 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc.... sont estimés à 3 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 421 656 dinars et un produit net de l'emprunt de 39 578 344 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	40 000 000	100,000
Total des frais ⁽³⁾	421 656	1,054
Produit Net	39 578 344	98,946

(1) : L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la présente note d'opération interviendra au 1^{er} trimestre 2026.

(2) : Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 40% pour la catégorie A taux fixe et 60% pour la catégorie B taux variable.

(3) : Les produits brut et net de l'emprunt, ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 40 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3 - Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **06/01/2026** et clôturées au plus tard le **30/01/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (40 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt page 14).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **30/01/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.



2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **06/01/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5 - But de l'émission

Cette émission obligataire vise à renforcer les ressources stables de la banque pour financer son activité et son programme de développement, dans le cadre de son plan stratégique. Elle permettra également une meilleure adéquation des ressources avec les emplois, tant en termes d'échéances que de taux.

2.2 - Caractéristiques des titres émis

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres

- **Dénomination de l'emprunt :** BTK 2025-1
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Forme des titres :** Nominative
- **Catégorie des titres :** Ordinaire
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payable intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2026**.

2.2.4 - Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.



2.2.5 - Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt obligataire seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** de l'année **N-1** au mois de **décembre** de l'année **N-1**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6 - Paiement

Les intérêts sont payés à terme échu le **30 janvier** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30/01/2027** pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.2.7 - Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **30/01/2027**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B.

Tableaux d'amortissement de l'emprunt :

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit et suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de **1,75%** (soit la moyenne des TMM+1,75%).

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de décembre 2024 au mois de novembre 2025) soit **7,654%** majorée de **1,75%** soit **9,404%**.

Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.



■ Evolution du TMM durant les dix dernières années :

Mois (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	4,890	4,250	4,260	5,530	7,240	7,810	6,150	6,190	7,960	7,980	7,990
Février	4,800	4,220	4,290	5,610	7,280	7,840	6,230	6,250	8,020	7,970	7,990
Mars	4,820	4,200	4,290	6,040	7,900	7,350	6,230	6,260	8,050	7,960	7,910
Avril	4,800	4,240	4,410	6,500	7,860	6,800	6,250	6,260	8,010	7,970	7,500
Mai	4,770	4,250	4,830	6,390	7,830	6,800	6,250	6,600	8,000	7,970	7,500
Juin	4,800	4,210	4,940	6,720	7,830	6,800	6,260	7,010	8,000	7,970	7,500
Juillet	4,780	4,320	5,150	7,250	7,830	6,820	6,290	7,020	8,000	7,980	7,500
Août	4,750	4,200	5,190	7,250	7,830	6,790	6,260	7,030	8,000	7,990	7,500
Septembre	4,770	4,260	5,220	7,290	7,820	6,760	6,250	7,030	7,990	7,990	7,490
Octobre	4,750	4,330	5,230	7,270	7,810	6,300	6,240	7,230	7,990	7,990	7,490
Novembre	4,300	4,230	5,230	7,250	7,800	6,130	6,250	7,270	7,990	7,990	7,490
Décembre	4,280	4,260	5,230	7,240	7,810	6,120	6,250	7,260	7,990	7,990	

Source : BCT

■ Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.



2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » : Catégorie A

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire catégorie A d'un montant de 16 000 000 dinars : taux fixe (9,15%)**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	16 000 000				
2027		3 200 000	12 800 000	1 464 000	4 664 000
2028		3 200 000	9 600 000	1 171 200	4 371 200
2029		3 200 000	6 400 000	878 400	4 078 400
2030		3 200 000	3 200 000	585 600	3 785 600
2031		3 200 000	0	292 800	3 492 800
TOTAL		16 000 000		4 392 000	20 392 000

- **Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie A : taux fixe (9,15%)**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	9,150	29,150
2028		20,000	60,000	7,320	27,320
2029		20,000	40,000	5,490	25,490
2030		20,000	20,000	3,660	23,660
2031		20,000	0,000	1,830	21,830
TOTAL		100,000		27,450	127,450

2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » : Catégorie B

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire catégorie B d'un montant de 24 000 000 dinars : taux variable TMM+1,75% (9,404% à titre indicatif)**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	24 000 000				
2027		4 800 000	19 200 000	2 256 960	7 056 960
2028		4 800 000	14 400 000	1 805 568	6 605 568
2029		4 800 000	9 600 000	1 354 176	6 154 176
2030		4 800 000	4 800 000	902 784	5 702 784
2031		4 800 000	0	451 392	5 251 392
TOTAL		24 000 000		6 770 880	30 770 880

- **Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie B : taux variable TMM+1,75% (9,404% à titre indicatif)**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	9,404	29,404
2028		20,000	60,000	7,523	27,523
2029		20,000	40,000	5,642	25,642
2030		20,000	20,000	3,762	23,762
2031		20,000	0,000	1,881	21,881
TOTAL		100,000		28,212	128,212



2.2.8 - Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

2.2.9 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt obligataire est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 9,15% l'an.

Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,654% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,404%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.10 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

2.2.10.1 - Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

2.2.10.2 - Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 années** pour les obligations des deux catégories A et B du présent emprunt.

2.2.10.3 - Duration de l'emprunt (Catégorie A : souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,685 années**.

2.2.11 - Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.12 - Notation

2.2.12.1 - Notation de la Banque

En date du **13/03/2025**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la BTK à **B(tun)**, avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à **B(tun)**.

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/banque-tuniso-koweitienne-80360679>

La BTK s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.12.2 - Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11 décembre 2025** une notation provisoire à long terme **B(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **BTK 2025 - 1** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

B+, B, B- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une

persistance des conditions économiques et financières favorables. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

2.2.13 - Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.14 - Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.15 - Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3 - Renseignements généraux

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil – Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2 - Marché des titres

Les actions de la BTK sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BTK négociables sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de l'emprunt obligataire « BTK 2009 » et « BTK 2024-1 ».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt « BTK 2025-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing

La BTK s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.





Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS-
I.U. : N° 0012357S

Objet : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.

La BTK est notée, B(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B(tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 mars 2025

EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2025-1

D'UN MONTANT DE 40 000 000 DE DINARS DIVISE EN 400 000 OBLIGATIONS DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » a reçu la note provisoire **B(EXP)(tun)** par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **11 décembre 2025**

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Montant (en Dinars)	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000	9,15%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
B	5 ans	24 000 000	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2025

Délibération du Conseil d'Administration du 17 juin 2025

Décision de la Direction Générale du 10 décembre 2025

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 25 / 1168 du 11 DEC. 2025

Notice légale publiée au JORT n° 171 du 23/12/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° délivrée le :/...../..... à
Profession/activité :
Adresse :
Code postal : Pays : Tel. :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾: ☐ De moi-même
☐ Du mandant en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr

Nom et prénom :

Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° délivrée le :/...../..... à

Profession/activité :

Adresse :

Code postal : Pays : Tel. :

Personne morale :

Raison Sociale :

Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire

IU n° :

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

☐ obligations nominatives de l'emprunt obligataire "BTK 2025-1" de la catégorie A à **taux fixe de 9,15%** d'une durée de 5 ans.

☐ obligations nominatives de l'emprunt obligataire "BTK 2025-1" de la catégorie B à **taux variable de TMM+1,75%** d'une durée de 5 ans.

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2026**, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le **30 janvier** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **30/01/2026** et sont remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorés des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK 2025 » et de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

☐ en espèces

☐ par chèque n° du tiré sur Agence

☐ par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

..... obligations nominatives de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » de la catégorie A à **taux fixe de 9,15%** d'une durée de 5 ans.

..... obligations nominatives de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » de la catégorie B à **taux variable de TMM+1,75%** d'une durée de 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit déposés chez (3) en (1) ☐ gestion libre ☐ compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

Tunis, le

Signature⁽⁴⁾

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

(3) Indiquer le nom du dépositaire

(4) faire précéder la signature de la mention " Lu et Approuvé "





Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS-
I.U. : N° 00123575

copie

Objet : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.

La BTK est notée, B(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B(tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 mars 2025

EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2025-1

D'UN MONTANT DE 40 000 000 DE DINARS DIVISE EN 400 000 OBLIGATIONS DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » a reçu la note provisoire B(EXP)(tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11 décembre 2025

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Montant (en Dinars)	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000	9,15%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
B	5 ans	24 000 000	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2025

Délibération du Conseil d'Administration du 17 juin 2025

Décision de la Direction Générale du 10 décembre 2025

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 25 / 1168 du 19 DEC 2025

Notice légale publiée au JORT n° 171 du 23/12/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° délivrée le :/...../..... à
Profession/activité :
Adresse :
Code postal : Pays : Tel :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾: ☐ De moi-même
☐ Du mandant en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du dont
copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr

Nom et prénom :

Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° délivrée le :/...../..... à

Profession/activité :

Adresse :

Code postal : Pays : Tel :

Personne morale :

Raison Sociale :

Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire

IU n° :

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

- ☐ obligations nominatives de l'emprunt obligataire "BTK 2025-1" de la catégorie A à taux fixe de 9,15% d'une durée de 5 ans.
☐ obligations nominatives de l'emprunt obligataire "BTK 2025-1" de la catégorie B à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 5 ans.

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 30/01/2026, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 30 janvier de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 30/01/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK 2025 » et de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- ☐ en espèces
☐ par chèque n° du tiré sur Agence
☐ par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

..... obligations nominatives de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » de la catégorie A à taux fixe de 9,15% d'une durée de 5 ans.
..... obligations nominatives de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » de la catégorie B à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit déposés chez (3) en (1) ☐ gestion libre ☐ compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

Tunis, le
Signature⁽⁴⁾

- (1) Cocher la case correspondante
(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
(3) Indiquer le nom du dépositaire
(4) faire précéder la signature de la mention " Lu et Approuvé "

